

Eternit, une affaire de familles

Le traitement devant la justice pénale de plaintes liées à “l’affaire de l’amiante” soulève la question de la responsabilité des principaux opérateurs industriels de ce secteur. Ceux-ci se sont toujours défendus d’avoir eu des liens entre eux.

Dans le cas d’Eternit, l’histoire nous apprend qu’à l’origine ce terme désigne un brevet et non pas un nom d’entreprise. Les preuves ne manquent pourtant pas pour étayer la collaboration plus qu’étroite qui a uni tout au long du XX^{ème} siècle quelques grandes lignées de l’industrie de l’amiante-ciment.

Deux ouvrages récents nous éclairent sur ces liens solides, bien que discrets, entre les familles Emsens (Eternit Belgique), Cuvelier (Eternit France) et Schmidheiny (Eternit Suisse).

Dans *Eternit et l’amiante. Aux sources du profit, une industrie du risque*^a, l’historienne Odette Hardy-Hémery nous apprend que “les sociétés Eternit sont reliées entre elles dès leur origine par des prises de participation multiples”. Ainsi, la famille belge Emsens est associée au capital de la société anonyme française Eternit dès sa création, en 1922. Sept ans plus tard, les sociétés Eternit de Belgique, de Suisse, d’Espagne et d’Italie s’associent pour créer une filiale en Allemagne. Le conseil d’administration d’Eternit France, estimant “ne pouvoir se tenir à l’écart de cette manifestation internationale”, souscrit dans le capital de cette affaire à la hauteur de 5 %.

C’est également en 1929 qu’est créée la SAIAC. SAIAC est l’abréviation de Sociétés Associées

d’Industries Amiante-Ciment. Il s’agit d’une association créée afin d’échanger des informations sur les innovations techniques dans le secteur de l’amiante. L’achat en commun de la matière première constitue un second objectif stratégique de ce consortium. L’ensemble des sociétés Eternit en Europe mais également l’anglais Turner & Newall font partie des membres fondateurs.

L’imbrication des différentes sociétés Eternit va se perpétuer tout au long du XX^{ème} siècle. L’ouvrage *Het asbestdrama*^b (Le drame de l’amiante) reproduit les compositions du conseil d’administration de la Compagnie financière Eternit (Eternit Belgique) en 1966, 1976 et 1980. A côté d’illustres membres de la famille Emsens, figurent les frères Schmidheiny, ainsi que des représentants des familles Cuvelier et Hatschek.

En dépit de la coopération très active, tant sur le plan de la gestion que de la production, qui unissait les différentes entreprises Eternit, leurs anciens dirigeants continuent à nier avoir été au courant de la dangerosité du “minéral magique”. Reste à la justice de trancher, à l’heure où certains anciens représentants du “cartel de l’amiante” doivent rendre des comptes devant les tribunaux.

^a O. Hardy-Hémery, *Eternit et l’amiante. 1922-2000. Aux sources du profit, une industrie du risque*, Presses universitaires du Septentrion, 2005, 272 p.

^b R.F. Ruers, N. Schouten, *Het asbestdrama. Eternit en de gevolgen van honderd jaar asbestciment*, 2005, 122 p. Téléchargeable gratuitement en néerlandais sur : http://www.sp.nl/onderzoek/rapport_asbestdrama.pdf et en anglais sur : <http://international.sp.nl/publications/asbestos.pdf>.